GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Accueil du jeune enfant et Protection de l'enfance

Assistant maternel et **Assistant familial**

Lors de la demande ou du renouvellement de mon agrément :

Je dois présenter une attestation d'honorabilité

Aujourd'hui, tous les assistants maternels intervenant dans l'accueil du jeune enfant et les assistants familiaux de la protection de l'enfance doivent présenter une attestation d'honorabilité.

Comment ça marche ?

1 Je demande une attestation d'honorabilité

sur le site honorabilite.social.gouv.fr

2 Je renseigne

Le champ d'intervention :

- ☑ Protection de l'enfance **OU** ☑ Accueil du jeune enfant

Le profil :

- ☑ Agrément assistant familial (ASSFAM) **OU** ☑ Agrément assistant maternel (ASSMAT)

Les personnes vivant à mon domicile :

- Pour les mineurs d'au moins 13 ans : **J'inscris leurs données dans ma demande d'attestation**
- Pour les majeurs : Ils doivent demander une **attestation d'honorabilité distincte**, en précisant s'ils vivent au domicile : d'un assistant maternel (ASSMAT) ou d'un assistant familial (ASSFAM)

3 Je transmets mon attestation d'honorabilité

au Conseil départemental qui me délivre l'agrément

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Accueil du jeune enfant et Protection de l'enfance

Assistant maternel en crèche familiale et Assistant familial

Lors de mon embauche :

Je dois présenter une attestation d'honorabilité

Aujourd'hui, tous les assistants maternels intervenant dans l'accueil du jeune enfant et les assistants familiaux de la protection de l'enfance doivent présenter une attestation d'honorabilité.

Comment ça marche ?

1 Je demande une attestation d'honorabilité
sur le site honorabilite.social.gouv.fr

2 Je renseigne

- **Le champ d'intervention :**
  - ☑ Protection de l'enfance **ou** ☑ Accueil du jeune enfant
- **Le profil :**
  - ☑ Professionnel en établissement, services et lieux de vie sociaux et médico-sociaux (PESMS) **ou** ☑ Professionnel en établissement d'accueil du jeune enfant (PEAJE)
- **Les personnes vivant à mon domicile :**
  - ☒ Je ne fournis pas d'attestation d'honorabilité pour les personnes vivant à mon domicile : ni pour les mineurs d'au moins 13 ans, ni pour les majeurs

3 Je transmets mon attestation d'honorabilité
à mon employeur